

Bruxelles, le 22 mai 2023
(OR. en)

8745/23

CO EUR-PREP 12

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (29 et 30 juin 2023) – Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et la présidente de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion visée en objet.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

I. UKRAINE

Le Conseil européen fera le point sur les dernières évolutions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il examinera également tous les aspects de la réaction de l'Union, ainsi que le maintien de son soutien sans faille et multiforme à l'Ukraine et à sa population.

II. ÉCONOMIE

Le Conseil européen assurera le suivi de ses conclusions sur la politique industrielle et sur le marché unique ainsi que sur la compétitivité et la productivité à long terme de l'Europe. Dans ce contexte, il prendra note du rapport de la présidence du Conseil et de la Commission, demandé en mars 2023. Le Conseil européen se penchera en outre sur la sécurité et la résilience économiques de l'Union.

Le Conseil européen débattera de la situation économique et procédera à un échange de vues sur la réforme de la gouvernance économique.

Le Conseil européen sera invité à approuver les recommandations intégrées par pays et à clôturer le Semestre européen 2023.

III. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Le Conseil européen fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses précédentes conclusions sur la sécurité et la défense. Il fournira des orientations supplémentaires sur les capacités de l'Union en matière de sécurité et de défense, en particulier en ce qui concerne les acquisitions, l'investissement et la production.

Le Conseil européen débattera également de la coopération entre l'UE et l'OTAN, y compris dans la perspective du sommet de l'OTAN qui se tiendra à Vilnius.

IV. RELATIONS EXTERIEURES

Le Conseil européen tiendra un débat stratégique sur la Chine.

Le Conseil européen préparera le prochain sommet UE-CELAC.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur d'autres questions spécifiques de politique étrangère.

V. DIVERS

La présidence du Conseil et la Commission communiqueront des informations au Conseil européen sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la partie "migrations" de ses récentes conclusions.

Le Conseil européen sera informé par son président du processus d'élaboration du programme stratégique 2024-2029.
